

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MAIRIE DE HETTANGE-GRANDE
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE HETTANGE-GRANDE

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 10 décembre 2022

DCM N° 22-12-10-19

Date de convocation et d'affichage : 03 décembre 2022

La séance, présidée par Monsieur Roland BALCERZAK, Maire, est ouverte à 10h30.

Sont présents :

M. BALCERZAK Roland, Maire

MM. Mmes CONTRERAS Céline, GALLINA Nadine, JACQUEMOT Emmanuelle, MAGGI Isabelle, PARPETTE Jerry, PATAT Hervé, ROBINET David, Adjoints

MM. Mmes BARTHELEMY Claude, DAP Frédéric, DEROUT Aurélie, DUPLANTIER Monika, FRANCK Virginie, GANTIER Paul, GARAVAGLIA Karine, GIACOMIN Quentin, GWIAZDA Daniella, KERBER Bernadette, KRIEGER Marie-Odile, MARQUES DA SILVA Constantin, PALLUCCA Didier, PAQUET Christopher, PORTA Jules, SCHOUVER Franck, Conseillers Municipaux

Ont donné procuration : M. HEIL Régis à Mme GALLINA Nadine, Mme DEROCHE Evelyne à M. BALCERZAK Roland, Mme VEIDIG Patricia à M. ROBINET David, M. OLIGER Yannick à Mme CONTRERAS Céline, Mme ROSIN Laurette à Mme GWIAZDA Daniella.

Le Conseil Municipal a choisi comme secrétaire de séance M. Quentin GIACOMIN.

Objet : Subventions municipales 2022 - Associations culturelles

Rapporteur : Mme Nadine GALLINA, Adjointe au Maire

Dans le cadre du soutien financier que la Ville de Hettange-Grande apporte aux associations culturelles et après avoir examiné la demande présentée, il est proposé au Conseil Municipal après avis de la Commission Sport, Culture et Vie Associative, d'attribuer la subvention suivante pour un montant total de **350 €** :

- 350 € au Tiburce

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, pris notamment dans ses articles L.1611-4 et L.2541-12,

VU la demande présentée par l'association,

CONSIDÉRANT que la demande présentée s'inscrit dans le cadre de la politique culturelle municipale,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DÉCIDE :

- **D'ATTRIBUER** la subvention suivante pour un montant de **350 €** :

Subventions de fonctionnement

Tiburce 350 €

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents relatifs à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment les courriers aux associations bénéficiaires,

PRÉCISE que les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours,

PRÉCISE que la subvention totale sera versée au cours du 4^{ème} trimestre 2022.

Vu et présenté pour enrôlement,
Signé :

Le Maire de Hettange-Grande,
Roland BALCERZAK

Séance ouverte à 10h30 sous la Présidence de Monsieur Roland BALCERZAK, Maire					
Nombre de membres : 29			Vote		
Présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non-participation
24	29	29	0	0	0
Décision : ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ					
Service à l'origine de la DCM : Service Vie Associative					
Commission : Sports, Culture et Vie Associative					
Référence nomenclatures « ACTES » : 7.5 Subventions					